

# TROUSSE DE L'ADMINISTRATEUR



*Observatoire estrien  
du développement des communautés*

95, rue Camirand, suite 210  
Sherbrooke (QC) J1H 4J6

Tél. : (819) 780-2220, poste 48117

Courriel : [oedc.csss-iugs@ssss.gouv.qc.ca](mailto:oedc.csss-iugs@ssss.gouv.qc.ca)

Site Internet : [www.oedc.qc.ca](http://www.oedc.qc.ca)

## TABLE DES MATIÈRES

---

SECTION 1. PRÉSENTATION .....	1
SECTION 2. CADRE DE RÉFÉRENCE.....	3
SECTION 3. STRUCTURE ORGANISATIONNELLE.....	8
SECTION 4. ORGANIGRAMME.....	9
SECTION 5. DEPLOIEMENT DES ACTIVITES .....	11
SECTION 6. COLLABORATIONS IMPORTANTES.....	15
SECTION 7. MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.....	17
SECTION 8. MEMBRES DE L'OEDC .....	18
SECTION 9. RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX .....	20
SECTION 10. ACRONYMES UTILES .....	30

## SECTION 1. PRÉSENTATION

---

L'Observatoire estrien du développement des communautés, c'est :

- ◆ Une cinquantaine d'acteurs du développement des communautés soucieux de rapprocher la théorie et la pratique, en favorisant le maillage entre praticiens et chercheurs ;
- ◆ Un réseau estrien de partenaires provenant de différents milieux (communautaire, économie sociale, coopérative, santé, municipal, ministère, université, etc.) ;
- ◆ Des partenaires désireux de se doter d'outils pour améliorer la qualité de vie dans leurs communautés.

### LA NAISSANCE DE L'OEDC

---

En novembre 2004, près de 150 personnes étaient présentes au colloque régional « Partenaires dans l'action » organisé par un regroupement sectoriel composé des réseaux estriens des centres de santé et de services sociaux (CSSS), des municipalités régionales de comté (MRC), des sociétés d'aide au développement des collectivités et centres d'aide aux entreprises (SADC/CAE), des commissions scolaires, des centres locaux de développement (CLD), des centres de développement communautaire (CDC) et d'Emploi-Québec. L'objectif : favoriser la concertation entre les différents acteurs du territoire de façon à susciter une mobilisation en développement des communautés. La création d'un observatoire du développement des communautés, permettant d'appuyer le processus de prise de décisions par des recherches, se trouvait parmi les recommandations émises lors de ce colloque, de même que la tenue d'exercices régionaux permettant la mise en commun des expériences locales et la mise en place d'un comité de suivi intersectoriel visant à assurer la continuité et à stimuler l'avancement de la démarche.

Les bases de cette nouvelle structure ont donc été jetées en 2005. Coordinée par le département de service social de l'Université de Sherbrooke, la première phase visait à préciser la vision du développement des communautés des partenaires associés à la démarche. La suite, cette fois-ci coordonnée par le Centre de santé et de services sociaux – Institut universitaire de gériatrie de Sherbrooke (CSSS-IUGS), permit la mise en place d'un conseil d'administration provisoire et la tenue de l'Assemblée générale de fondation, le 7 juin 2006. L'OEDC était désormais reconnu en tant qu'organisme à but non lucratif. Sa raison d'être initiale - devenir un lieu de rassemblement et de maillage en développement des communautés, de façon à permettre un rapprochement entre le monde de la recherche et celui de la pratique - est toujours actuelle.

## SA MISSION

---

Favoriser la concertation et la diffusion des connaissances afin de promouvoir les pratiques en développement des communautés et de contribuer à leur avancement. L'OEDC se veut un lieu de maillage entre les différents acteurs en développement des communautés (chercheurs, praticiens, élus, etc.), de façon à créer une synergie entre les actions, tant sur le plan local, régional que national. Il vise trois objectifs d'égale importance et interdépendants :

- ◆ Contribuer aux activités de recherche et d'évaluation dans le champ du développement des communautés ;
- ◆ Stimuler l'essor des pratiques de développement des communautés ;
- ◆ Outiller les acteurs sur le terrain.

## SES VALEURS

---

- ◆ Sauvegarde des territoires d'appartenance
- ◆ Rencontre des savoirs
- ◆ Appropriation par les communautés de leur développement
- ◆ Utilisation des ressources locales
- ◆ Ouverture sur le monde
- ◆ Bien commun

## SES PRINCIPES D'ACTION...

---

- ◆ Favoriser la participation des individus et des communautés locales.
- ◆ Encourager l'empowerment.
- ◆ Agir en concertation et en partenariat avec les acteurs des divers secteurs d'activités.
- ◆ Proposer et s'engager dans les interventions qui peuvent le mieux soutenir la lutte à la pauvreté et la réduction des inégalités.
- ◆ Travailler à l'harmonisation et à la promotion des politiques publiques favorables à la santé, qu'elles soient municipales, régionales ou nationales.
- ◆ Promouvoir et adopter l'approche de l'analyse différenciée selon les genres.
- ◆ Promouvoir et adopter le développement durable.

## SECTION 2. CADRE DE RÉFÉRENCE

---

Élaboré et adopté lors de l'Assemblée générale de fondation, le cadre de référence vise à guider l'action de l'OEDC en précisant les domaines dans lesquels il interviendra ainsi que la façon dont il le fera.

### **QU'ENTENDONS-NOUS PAR DEVELOPPEMENT DES COMMUNAUTES?**

La mondialisation de l'économie entraîne des transformations importantes dans le paysage social et économique des communautés locales. Étant confronté à cette réalité depuis les années 1980, des acteurs locaux provenant tant du milieu socio-économique, socioculturel que communautaire mettent en œuvre diverses pratiques visant à revitaliser les communautés. Les pratiques en développement des communautés intéressent un nombre important d'acteurs terrain comme principe fondateur de leurs pratiques d'intervention. Il est ainsi possible de comprendre la nécessité de mettre en valeur et de promouvoir les pratiques de développement des communautés en raison des enjeux sociopolitiques actuels et des défis auxquels les praticiens sont confrontés.

Notons que ces pratiques n'intéressent pas seulement les acteurs des communautés locales, mais également plusieurs ministères qui, selon une perspective intersectorielle, portent un intérêt à ces pratiques. L'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) considère la lutte à la pauvreté et la réduction des inégalités sociales comme des cibles d'intervention afin d'améliorer la santé et le bien-être des populations. Partant de là, l'INSPQ s'intéresse au développement des communautés et définit ces pratiques de la manière suivante.

Un processus de coopération volontaire, d'entraide et de construction de liens sociaux entre les résidents et les institutions d'un milieu local, visant l'amélioration des conditions de vie sur les plans physique, social et économique. Cela signifie également que des membres d'une communauté locale se réunissent pour agir, pour trouver des solutions à des problèmes communs, pour renforcer ses capitaux (économique, social, environnemental, culturel ou humain) (INSPQ, 2002).

### **Il y a le développement...**

Selon Bourque et Favreau (2004), deux notions de base se dégagent de ces pratiques : la notion de développement et la notion de communauté. Empruntant une définition du Conseil de la santé et du bien-être (2001), ces auteurs définissent le développement comme un processus, une démarche par laquelle une communauté, par voie d'initiatives, tente de maintenir ou d'améliorer, selon les valeurs qu'elle juge prioritaires, les conditions de vie collectives ou individuelles.

### **Il y a les communautés...**

La notion de communauté, quant à elle, renvoie à un regroupement de personnes vivant sur un territoire donné et partageant des intérêts communs à l'échelle de ce territoire (Bourque et Favreau, 2004). Blakely et Snyder (1997), quant à eux, cernent cinq éléments qui définissent les communautés :

- un territoire partagé et délimité par des frontières physiques ou sociales;
- des valeurs partagées à partir d'une identité construite par les membres de la communauté;
- des espaces publics permettant l'interaction;
- des dispositifs de soutien permettant l'entraide et la participation;
- un destin partagé se reflétant par des dispositifs communs d'orientation et de protection (INSPQ, 2002).

Pour Carniol (1992), la communauté revêt une dimension subjective qui est liée à l'identification et à l'appartenance des membres à cette communauté ainsi qu'aux liens qui les unissent. L'auteur la décrit comme étant « constituée de personnes dont les relations interpersonnelles sont rattachées à une conscience partagée de liens communs découlant de frontières géographiques ou sociales ».

Ainsi, le développement des communautés est ce processus dynamique qui consiste à mettre en marche l'action communautaire et où l'on cherche à mettre en place des réponses collectives aux priorités d'un milieu sous forme de ressources, services, initiatives, etc. (Bourque et Favreau, 2003; Friedman, 1992).

### **Il y a aussi...**

D'autres formes de pratiques ont des affinités avec celles en développement des communautés : développement local, développement économique communautaire, économie sociale, développement social ou encore développement durable. Une brève description permettant de situer chacune de ces sphères est disponible dans la version longue de ce document.

Signalons rapidement que le développement social peut être envisagé comme un concept plus large que celui du développement des communautés. Selon l'INSPQ, le développement social vise la mise en place des conditions requises pour permettre aux citoyens de bénéficier de conditions de vie décentes, de développer pleinement leurs potentiels, de participer activement à la vie sociale et d'exercer entièrement leur citoyenneté au sein d'une société démocratique ainsi que d'être traités avec dignité sur le marché du travail et tirer leur juste part de l'enrichissement collectif.

### **Les pratiques en lien avec le développement des communautés**

Les pratiques associées au développement des communautés doivent participer à un processus de renforcement des réseaux naturels, communautaires et professionnels pour mailler les ressources locales et assurer une meilleure coopération afin de promouvoir, de valoriser et de soutenir les capacités des individus et des communautés (Ninacs, 2002).

L'Observatoire estrien du développement des communautés adhère aux principes suivants :

1. favoriser la **participation** des individus et des communautés locales aux décisions et aux actions qui les concernent;
2. encourager **l'empowerment**, c'est-à-dire reconnaître et développer le potentiel de leadership des personnes, des groupes et des communautés et reconnaître leur compétence à décider et à agir;
3. agir en **concertation** et en **partenariat** avec les acteurs des divers secteurs d'activités pouvant contribuer à la réalisation des projets liés au développement dans l'ensemble des six territoires des municipalités régionales de comté (MRC) de l'Estrie et sur le territoire de la Ville de Sherbrooke;
4. proposer et s'engager dans les interventions qui peuvent le mieux soutenir la **lutte à la pauvreté et la réduction des inégalités**;
5. travailler à l'harmonisation et à la **promotion des politiques publiques** favorables à la santé, qu'elles soient municipales, régionales ou nationales (INSPQ, 2002);
6. promouvoir et adopter dans nos pratiques l'approche de **l'analyse différenciée selon les genres** afin d'éviter de perpétuer la discrimination systémique dans nos interventions ;
7. promouvoir le **développement durable**, soit une vision intégrée du développement des communautés qui englobe à la fois le plan économique, social et environnemental, pour le bien-être des générations actuelles et futures.

## VALEURS DE L'OEDC

### La sauvegarde des territoires d'appartenance

À l'heure où la mondialisation déstructure les identités locales, les territoires d'appartenance permettent de définir une identité collective, fondent de nouvelles solidarités entre les personnes qui se sentent mutuellement responsable les unes des autres. Ces espaces vécus deviennent des lieux d'arbitrage nécessaires pour le développement des communautés. La sauvegarde de ces espaces de démocratie, qui ont pour cadre un quartier, une petite municipalité, sont à la portée du citoyen qui peut agir et participer à des actions qui décident de son avenir.

### L'appropriation par les communautés de leur développement

La communauté doit pouvoir régler les problèmes qu'elle estime les plus importants en appliquant les solutions qu'elle juge les mieux adaptées.

Pour ce faire, elle doit réaliser un processus qui lui permet de prendre conscience de ses besoins et sa capacité à y répondre, à créer à travers cet exercice des liens sociaux de base où émergent des projets structurants reconnus et soutenus par la communauté.

### **L'utilisation des ressources locales**

Bien connaître et avoir la capacité d'utiliser ses ressources locales donne à une communauté une autonomie de décision, une liberté d'action et d'évaluation des résultats plus proches des besoins.

Tous les soutiens gouvernementaux font aussi partie des ressources locales. Une répartition équitable en fonction des besoins des communautés et un réel pouvoir d'action et d'utilisation doit être recherché.

### **L'ouverture sur le monde**

La nature endogène du développement des communautés comporte une nécessaire prise en compte du mouvement de globalisation et de ses contraintes. L'accent mis sur la dimension territoriale n'induit en aucune façon un repli sur les seules dynamiques et forces locales.

Les interventions en faveur d'un développement durable doivent pouvoir s'appuyer sur une dynamique d'ouverture et de solidarité avec les autres communautés, tant au niveau régional, national, qu'international.

### **La rencontre des savoirs**

La rencontre entre le savoir expérientiel et le savoir abstrait représente une possibilité de réaliser un creuset d'idées et d'opportunités permettant de dépasser ce qui est trop souvent de l'ordre d'une opposition alors que celle-ci est, en réalité, factice. C'est de cette rencontre, de cette co-construction que peut surgir un nouveau savoir, enraciné dans les communautés et favorisant le bien commun.

### **Le bien commun**

Nous associons le bien commun au fait que nous intervenons dans la sphère publique, étant entendu que la citoyenneté n'est pas un processus social spontané; elle a besoin de laboratoires qui l'alimentent (et qui sont eux-mêmes alimentés). L'Observatoire se veut ainsi une institution d'intérêt public visant à favoriser la socialité, la communication, la participation au discours public quant à la définition des problèmes vécus par les communautés et en regard des solutions possibles.

## **MISSION ET STRUCTURE DE L'OEDC**

### **La mission**



L'OEDC a pour mission de créer une synergie entre les acteurs qui œuvrent au développement des communautés tant sur les plans local, régional que national afin de développer et de promouvoir les pratiques en ce domaine. Il se veut un lieu de maillage entre les diverses expériences en développement des communautés. L'Observatoire comporte les objectifs suivants, que nous jugeons d'égale importance et en interdépendance.

### **Contribuer aux activités de recherche et d'évaluation**

L'Observatoire vise à contribuer à l'essor des connaissances en développement des communautés et à susciter la collaboration entre chercheurs de milieux disciplinaires différents avec les milieux de pratique. L'Observatoire se propose d'identifier des questions de recherche, d'alimenter les chercheurs sur l'émergence de nouvelles problématiques, de collaborer à la réalisation de projets dans une approche de recherche participative. Une équipe de recherche dédiée au développement des communautés est présentement en émergence à l'Université de Sherbrooke. Cette équipe est un partenaire privilégié de l'Observatoire.

### **Stimuler l'essor des pratiques de développement des communautés**

L'Observatoire est un lieu dynamique d'échanges par une animation centrée sur le partage des savoirs d'expérience et des savoirs scientifiques en vue de stimuler et de soutenir l'innovation en matière de développement des communautés. L'Observatoire vise à contribuer aux innovations sociales en alimentant les acteurs œuvrant sur le terrain, en ciblant mieux les interventions et en étant relié plus étroitement aux problématiques du terrain ainsi qu'à la réalité des communautés. Pour ce faire, nous favorisons la tenue de mini-colloques dans les MRC de la région, de forums au niveau régional, provincial ou international, de formations sur mesure et autres démarches nous permettant de réfléchir collectivement à nos pratiques. Nous souhaitons également contribuer aux débats publics sur les pratiques en lien avec le développement des communautés.

### **Outils des acteurs terrain**

L'Observatoire se dote des outils nécessaires afin de permettre aux acteurs locaux, communautaires et institutionnels d'être au fait des données disponibles et des événements d'actualité en développement des communautés. L'animation et la mise à jour continue d'un site Web, combinée avec la diffusion d'un bulletin d'information, sont les principaux moyens identifiés pour atteindre cet objectif. Rendre accessible la documentation disponible fera l'objet d'une attention particulière.

## SECTION 3. STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

---

Une multitude d'acteurs gravitent dans l'environnement de l'OECD. Une brève description de ceux-ci est présentée ici de même qu'un organigramme, à la fin de cette section.

### ASSEMBLEE GENERALE

---

L'assemblée générale de l'OECD est constituée de l'ensemble de ses membres, soit une cinquantaine de membres réguliers, qui renouvellent annuellement leur engagement et leur participation aux travaux de l'Observatoire. Les membres réguliers sont des organismes des milieux communautaires, institutionnels et universitaires qui contribuent activement au développement des communautés.

Une institution gouvernementale peut également devenir membre affilié de l'OECD. Les membres affiliés consistent, pour leur part, en des institutions œuvrant au développement des communautés et désireuses de participer aux activités de l'OECD, mais qui ne peuvent être incluses dans la catégorie des membres réguliers ; ceux-ci n'ont pas droit de vote à l'assemblée.

### CONSEIL D'ADMINISTRATION

---

L'OECD est administré par un conseil composé de 16 personnes, incluant 12 membres élus, trois membres cooptés ainsi que le coordonnateur ou la coordonnatrice. Le mandat général des administrateurs consiste à décider des orientations stratégiques et des actions à entreprendre pour le développement de l'organisme en plus de définir les enjeux prioritaires et les moyens privilégiés pour y faire face. En tant que premiers représentants de l'organisme, ils agissent également à titre de relayeurs d'informations auprès de leurs partenaires respectifs.

### COMITE EXECUTIF

---

Le comité exécutif a pour mandat général la supervision directe et l'encadrement de la coordination. Il est composé du président, du vice-président, du secrétaire, du trésorier et du coordonnateur.

### COORDINATION

---

Le coordonnateur ou la coordonnatrice a pour mandat général la gestion quotidienne de l'OECD, ce qui implique, entre autres, la comptabilité, la communication, l'arrimage entre les comités, la représentation de l'Observatoire auprès des partenaires ainsi que le soutien de la vie associative.

### COMITES DE SOUTIEN

---

Les comités de soutien, soit le comité des communications et le comité de pérennité, sont des comités pour lesquels les membres sont interpellés au besoin, en fonction d'enjeux ponctuels. Bien que la structure demeure, leurs activités ne se réalisent donc pas sur une base régulière et aucun membre n'y est spécifiquement affecté.

### *Comité de pérennité*

Le comité de pérennité vise à identifier les sources de financement, à évaluer leurs potentialités et à se donner un plan de travail pour optimiser les revenus de l'OECD, et ce, dans une perspective de pérennisation des ressources.

### *Comité des communications*

Les objectifs du comité des communications sont de :

- ◆ faire connaître l'OECD auprès de publics cibles et faciliter la mise en lien de ces publics cibles en Estrie ;
- ◆ contribuer à mettre en lien l'OECD et ses partenaires avec d'autres réseaux qui oeuvrent au développement des communautés ailleurs qu'en Estrie ;
- ◆ faire connaître les outils et les meilleures pratiques en développement des communautés.

Un plan de communication a été produit en 2009-2010 et un premier pas a été franchi par l'implantation d'un site Web au cours de la même année.

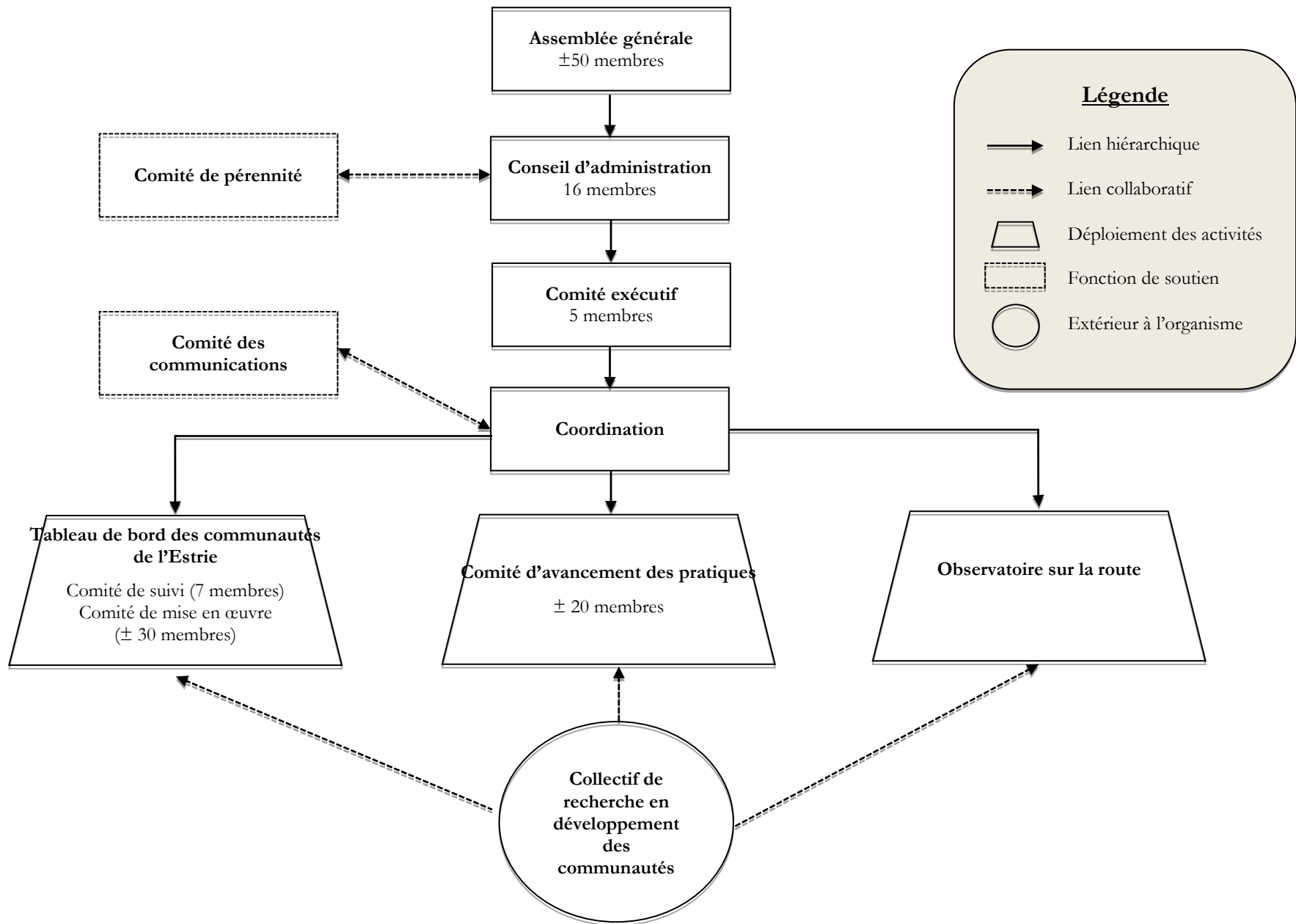
## DEFIS AU NIVEAU STRUCTUREL

---

La ligne directrice de l'OECD est l'avancement des pratiques en développement des communautés, d'où la nécessité d'une communication active au moyen d'outils efficaces, tels qu'un site Web à jour, des activités de représentation dûment orientées et un discours articulé en fonction des interlocuteurs.

## **SECTION 4. ORGANIGRAMME**

---



## SECTION 5. DEPLOIEMENT DES ACTIVITES

---

L'Observatoire estrien du développement des communautés réalise et collabore à différents projets en lien avec le développement des communautés. Des comités de travail sont rattachés à ses projets, selon leur champ d'intervention spécifique.

### TABLEAU DE BORD DES COMMUNAUTES DE L'ESTRIE

---

Le Tableau de bord des communautés de l'Estrie représente actuellement le principal projet de l'OEDC, réalisé en étroite collaboration avec la Direction de la santé publique et de l'évaluation (DSPÉ). Il vise à élaborer le portrait des 66 communautés locales de la région par la combinaison de statistiques, élaborées à partir des recensements gouvernementaux, et d'informations sur la dynamique de chacune de celles-ci, recueillies sur la base d'une démarche participative incluant des intervenants, des citoyens, des élus, des tables de concertation et des chercheurs. Deux comités y sont liés, soit le comité de suivi et le comité de mise en œuvre du Tableau de bord.

#### *Comité de suivi*

La coordination du projet est assurée par un comité de suivi actuellement composé de sept membres :

- ◆ Ginette Boyer, CSSS-IUGS
- ◆ Pierrot Richard, Agence de la santé et des services sociaux - DSPÉ
- ◆ Michel Des Roches, Agence de la santé et des services sociaux - DSPÉ
- ◆ Viviane Doré-Nadeau, ConcertAction Femmes Estrie
- ◆ Maryse Ruel, CSSS-IUGS
- ◆ Geneviève Guindon, CSSS-IUGS
- ◆ Dominique Morin, OEDC

#### *Comité de mise en œuvre du Tableau de bord*

Le comité de mise en œuvre du Tableau de bord s'applique, sur une base continue, à l'appréciation du potentiel de développement des communautés locales, à la diffusion et à l'appropriation des données statistiques par les communautés ainsi qu'au soutien de la mise en action dans les milieux. L'exécution du projet revient donc à ce comité composé d'une trentaine de membres, représentants des différentes MRC impliquées dans le déploiement du Tableau de bord et des différentes instances régionales participant aux travaux.

## COMITE D'AVANCEMENT DES PRATIQUES

---

Le Comité d'avancement des pratiques, piloté par Alain Rochon de la DSPÉ, est composé d'une vingtaine de membres issus des milieux communautaires, institutionnels et universitaires. On y vise la parité entre les sphères de la recherche et de la pratique. Son mandat se décline en trois grands éléments :

- ◆ À partir des expériences et des réflexions de praticiens engagés, tenir des discussions ouvertes entre ces praticiens et des chercheurs pour valider, réorienter ou enrichir ces mêmes expériences ou réflexions.
- ◆ Réfléchir collectivement, en collaboration avec les autres comités, à la création d'outils simples et utiles issus de ses travaux, ainsi qu'à leur diffusion et à leur appropriation par les diverses personnes intéressées au développement des communautés de l'Estrie et d'ailleurs.
- ◆ Procéder, de façon continue, à une évaluation qualitative et quantitative permettant d'ancrer davantage cette démarche de co-crédation de savoirs, entre chercheurs et praticiens, dans l'OEDC ainsi que dans les communautés de l'Estrie, au bénéfice de toute la population.

Les membres du Comité d'avancement des pratiques se rencontrent en moyenne six fois par année pour discuter de thèmes qui les interpellent, en lien avec le développement des communautés. L'objectif de ces rencontres est de réfléchir et de discuter sur le thème choisi, de façon à favoriser l'avancement des pratiques. À la suite de chaque rencontre, un tableau de facteurs favorables et défavorables à la mise en place d'une pratique en rapport avec le thème traité est élaboré et complété avec des fiches-ressources. Ceux-ci sont rendus disponibles sur le site Web de l'OEDC.

## OBSERVATOIRE SUR LA ROUTE

---

L'Observatoire sur la route est un comité dont l'objectif est de rapprocher le monde de la recherche scientifique et celui des gens qui travaillent sur le terrain en développement des communautés, en renforçant la participation des chercheurs au sein d'actions locales et la formation d'intervenants de diverses disciplines au développement des communautés. Il concentre ses actions autour des axes suivants, à partir de besoins identifiés dans et par les communautés :

- ◆ soutien et accompagnement des acteurs dans leur démarche;
- ◆ promotion des connaissances;
- ◆ développement des compétences;
- ◆ recherche et développement;
- ◆ promotion et appui à l'émergence d'actions structurantes.

À titre d'illustration, l'Observatoire sur la route a collaboré aux projets suivants : la Cité-école de la polyvalente Louis-Saint-Laurent d'East Angus, le Portrait de la réalité des jeunes de Sherbrooke, le Plan d'action pour la solidarité et l'inclusion sociale de la MRC du Granit ainsi que le projet « Pour une participation citoyenne allumée ! » du Comité Vie de quartier Nord. Il faut toutefois penser que, dans l'avenir, cette action ira en se diversifiant.

### *Cité-école de la polyvalente Louis-Saint-Laurent*

L'OEDC est un partenaire du laboratoire rural que constitue le projet Cité-école de la polyvalente Louis-Saint-Laurent à East-Angus. Celui-ci vise à promouvoir la participation citoyenne des jeunes autant à l'école que dans leur communauté, à les soutenir dans leur implication sociale et politique ainsi qu'à leur enseigner la citoyenneté, les droits humains et les règles communes privilégiées dans le milieu rural où ils évoluent.

### *Portrait des réalités des jeunes de Sherbrooke*

Le *Portrait des réalités des jeunes de Sherbrooke*, finalisé en 2011, est issu d'un partenariat entre la Table de concertation jeunesse de Sherbrooke (TCJS) et l'OEDC. Il cible les jeunes de 15 à 30 ans et les réalités qu'ils vivent quotidiennement (immigration, éducation, emploi, lieux de vie, santé, problèmes sociaux, pauvreté).

### *Plan d'action pour la solidarité et l'inclusion sociale de la MRC du Granit*

Dans le cadre de l'Alliance estrienne pour la solidarité et l'inclusion sociale, issue du Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale (PAGSIS), chaque MRC a été invitée à élaborer un plan d'action pour sa mise en œuvre sur son territoire et à identifier la structure de concertation locale appropriée. À la suite d'un appel d'offres lancée par la MRC du Granit, l'OEDC a contribué à l'élaboration de leur plan d'action en préparant et en participant aux consultations auprès des différents acteurs de la MRC.

### *Pour une participation citoyenne allumée !*

Dans le cadre de son projet « Pour une participation citoyenne allumée ! », le Comité Vie de quartier Nord (CVQN), a développé une trousse de formation sur la participation citoyenne. Celle-ci se décline en trois blocs de trois heures de formation, appelés « rendez-vous citoyens », qui visent à sensibiliser les participants aux différentes formes d'implication citoyenne existantes, à favoriser le développement des aptitudes et des connaissances nécessaires à une participation citoyenne active et influente et à démontrer l'aspect incontournable de la participation citoyenne pour la santé des populations et le développement des milieux de vie. L'OEDC a contribué à l'élaboration de cette formation et jouit maintenant, à titre de collaborateur, de la possibilité d'utiliser cette formation dans le cadre de ses activités.

L'OEDC, en collaboration avec la CRÉ de l'Estrie, a proposé la tenue d'un forum afin de mettre en réseau différents acteurs et, ce faisant, de favoriser la réflexion et le partage d'informations sur les expériences des uns et des autres. La coordination de ce forum, qui a eu lieu le 18 octobre 2012, a été assurée par un comité organisateur piloté par l'OEDC et composé de représentants des CSSS de l'Estrie, des CDC de l'Estrie, de la CRÉ de l'Estrie et de la Direction de la recherche du Centre affilié universitaire.

#### DEFIS ET ENJEUX LIES AUX ACTIVITES DE L'OEDC

---

Le premier défi des comités liés au Tableau de bord est de susciter et de maintenir l'engagement des partenaires afin que les citoyens et les acteurs impliqués soient soutenus dans les actions qu'ils souhaitent réaliser dans leur communauté. Un deuxième défi est de communiquer de façon efficace la valeur ajoutée du Tableau de bord aux décideurs des différents milieux.

Par ailleurs, le principal défi que doit relever le Comité d'avancement des pratiques consiste à rendre disponible l'expertise développée (outils, références et expériences échangées) afin de soutenir les tables de concertation locales ou territoriales dans la mobilisation de leurs communautés, tout en établissant des liens avec les autres structures et projets de l'OEDC.



## SECTION 6. COLLABORATIONS IMPORTANTES

---

En plus des différents membres et des comités liés aux activités de l'OECD, certains collaborateurs jouent un rôle clé dans l'avancement des projets de l'organisme. Parmi ceux-ci, notons le Collectif de recherche en développement des communautés ainsi que les principaux partenaires contributifs.

### COLLECTIF DE RECHERCHE EN DEVELOPPEMENT DES COMMUNAUTES

---

Le maillage entre chercheurs et praticiens est possible au sein de l'Observatoire estrien du développement des communautés grâce, entre autres, au partenariat établi depuis 2007 avec le Collectif de recherche en développement des communautés. Ancré à l'Université de Sherbrooke, le Collectif de recherche en développement des communautés existe depuis 2006 et regroupe 18 chercheurs, dont huit chercheurs universitaires, trois chercheurs d'établissements et sept praticiens chercheurs. Il est intégré au Centre affilié universitaire (CAU) rattaché au CSSS-IUGS.

### PRINCIPAUX PARTENAIRES

---

L'Observatoire estrien du développement des communautés ne dispose pas à ce jour d'un financement récurrent. Depuis ses débuts, de nombreux partenaires ont toutefois permis la continuité de ses activités, parfois financièrement, mais essentiellement sous la forme de contributions en ressources. Parmi ceux-ci, notons le CSSS-IUGS qui, en plus d'héberger l'Observatoire depuis ses débuts, en a assuré la coordination de 2006 à 2008 et contribue encore activement à la coordination et à la mise en œuvre du Tableau de bord. L'Agence de la santé et des services sociaux de l'Estrie (ASSSE), via la DSPÉ, a également participé à la coordination de l'OECD avec le CSSS-IUGS en plus de contribuer au traitement des données statistiques pour le Tableau de bord. Enfin, les autres CSSS de l'Estrie ont également appuyé la mise en œuvre du Tableau de bord par l'apport de ressources humaines et financières. Par ailleurs, les contributions financières de la CRÉ, d'Emploi-Québec, des SADC, de Centraide, de la Ville de Sherbrooke et de l'IRSC ont permis la réalisation des phases 1 et 2 du Tableau de bord.

De plus, une entente a été conclue avec l'ASSS, le CSSS-IUGS et les CSSS de l'Estrie afin de permettre à l'OECD de poursuivre ses travaux dans la recherche de financement récurrent et le maintien d'une structure de partenariat intersectorielle. Cette aide financière, accordée sur trois ans, provient d'une entente entre la CRÉ, l'ASSSE et les CSSS de l'Estrie dans le cadre d'une entente de partenariat régional, l'Alliance estrienne pour la solidarité et l'inclusion sociale 2011-2015. Les montants seront versés ainsi : 40 000 \$ pour 2012-2013 ; 30 000 \$ pour 2013-2014 ; 20 000 \$ pour 2014-2015.

## REPRESENTATIONS

---

Depuis 2007, l'OECD assure la représentation régionale au Réseau québécois de développement social (RQDS). Celui-ci regroupe 17 représentants des démarches régionales de développement social et il vise à les outiller et à les supporter, à favoriser leur réseautage et à les représenter à l'échelle nationale.

L'OECD est également l'un des partenaires de l'Alliance estrienne pour la solidarité et l'inclusion sociale. Celle-ci a été mise sur pied en 2012 dans le cadre de la première orientation (revoir les façons de faire et rapprocher les décisions des milieux locaux et régionaux) du Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale (PAGSIS) 2010-2015. Cette Alliance se veut un outil de mobilisation et de concertation des acteurs locaux et régionaux. L'OECD a d'ailleurs joué un rôle significatif pour l'avancement de l'Alliance estrienne pour la solidarité et l'inclusion sociale en mettant en place les tables de concertation des MRC de la région.

## ENJEUX ET DEFIS LIES AUX PARTENARIATS

---

L'OECD travaille fort pour resserrer ses liens avec ses partenaires, notamment en regard de la pérennité de l'Observatoire. Celle-ci s'avère l'enjeu central, étant donné que les activités de l'OECD reposent en grande partie sur des contributions en ressources humaines et le financement obtenu grâce à l'accord de partenariat signé avec l'ASSS, le CSSS-IUGS et les CSSS de l'Estrie. Le défi demeure constant, d'autant plus que la planification stratégique de l'OECD vient à terme en 2013. Il faudra donc actualiser les orientations et l'offre de services de l'OECD afin de le positionner en tant que référence en développement des communautés.

## SECTION 7. MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SIÈGE ÉLECTORAL	REPRÉSENTANT	COORDONNÉES	FIN DE MANDAT
Mandats d'une durée de deux ans			
Coaticook	Donald Massicotte	(819) 849-4876, p. 57202 dmassicotte.coaticook@ssss.gouv.qc.ca	2014
Granit	Jean Hamel	(819) 583-5432, p. 2505 jhamel@cegepba.qc.ca	2013
Haut-Saint-François	Claude Charbonneau	(819) 832-4961, p. 1307 <a href="mailto:ccharbonneau@ssss.gouv.qc.ca">ccharbonneau@ssss.gouv.qc.ca</a>	2014
Memphrémagog	Joël Bolduc	(819) 847-3034 coordo.cal@gmail.com	2014
Des Sources	Annik Giguère	(819) 879-7158, p. 431 <a href="mailto:agiguere.dessources@ssss.gouv.qc.ca">agiguere.dessources@ssss.gouv.qc.ca</a>	2013
Sherbrooke	Pierre Durand	(819) 821-1995 <a href="mailto:pierredurand@carrefouraccsloisirs.com">pierredurand@carrefouraccsloisirs.com</a>	2014
Val-Saint-François	Michel Carbonneau	(450) 539-2943 <a href="mailto:kebek.carbo@sympatico.ca">kebek.carbo@sympatico.ca</a>	2014
Régional communautaire 1	Vacant		2014
Régional communautaire 2	Paul Rodrigue, Trésorier	(819) 563-0881 (maison) rodriguepaul@hotmail.com	2013
Régional institutionnel 1	Vacant		2014
Régional institutionnel 2	Fabian Will	(819) 822-9600, p. 2647 <a href="mailto:etrc@ubishop.ca">etrc@ubishop.ca</a>	2013
Universitaire	Paul Morin, Président	(819) 821-8000, p. 62210 <a href="mailto:paul.morin@usherbrooke.ca">paul.morin@usherbrooke.ca</a>	2014
Mandats d'une durée d'un an			
Coopté 2	Clément Mercier	(819) 569-1277 (maison) <a href="mailto:mercierc@videotron.ca">mercierc@videotron.ca</a>	2013
Coopté 2	Isabelle Huet	(819) 769-8807 isazoui@yahoo.fr	2013
Coopté 3	Linda Bibeau	bibeaul@avenirdenfants.org	2013

## **SECTION 8. MEMBRES DE L'OEDC**

---

Cette section présente les membres de l'OEDC en 2012-2013. Pour connaître les différentes catégories de membres ainsi que les modalités qui y sont rattachées, consultez les sections 2 et 3 des règlements généraux.

### **MILIEU COMMUNAUTAIRE**

---

- ◆ Centre local de développement (CLD) du Haut-Saint-François
- ◆ Corporation de développement communautaire (CDC) du Granit
- ◆ Corporation de développement communautaire (CDC) Memphémagog
- ◆ Corporation de développement communautaire (CDC) de Sherbrooke
- ◆ Corporation de développement économique communautaire (CDEC) de Sherbrooke
- ◆ Intro-travail et Carrefour jeunesse-emploi du Granit
- ◆ Le Pont, organisme de justice alternative
- ◆ Service à la mission sociale
- ◆ Sherbrooke Ville en santé
- ◆ Société d'aide au développement des collectivités (SADC) du Haut-Saint-François
- ◆ Société d'aide au développement des collectivités (SADC) de la région de Mégantic
- ◆ Table de développement social Memphémagog (TDSM)

### **MILIEU COMMUNAUTAIRE – INSTANCES REGIONALES**

---

- ◆ Association coopérative d'économie familiale de l'Estrie (ACEF-Estrie)
- ◆ Centraide Estrie
- ◆ Coopérative de développement régional (CDR) de l'Estrie
- ◆ Partenaires pour la réussite éducation en Estrie (PRÉE)
- ◆ Table régionale de concertation des aînés de l'Estrie

## **MILIEU INSTITUTIONNEL**

---

- ◆ Centre de santé et de services sociaux (CSSS) du Granit
- ◆ Centre de santé et de services sociaux (CSSS) du Haut-Saint-François
- ◆ Centre de santé et de services sociaux (CSSS) Memphrémagog
- ◆ Centre de santé et de services sociaux (CSSS) des Sources
- ◆ Centre de santé et de services sociaux (CSSS) du Val-Saint-François
- ◆ Commission scolaire des Hauts-Cantons
- ◆ Municipalité du Canton de Saint-Camille
- ◆ Ville de Magog
- ◆ Ville de Sherbrooke - Services des sports, de la culture et de la vie communautaire

## **MILIEU INSTITUTIONNEL - INSTANCES REGIONALES**

---

- ◆ Agence de la santé et des services sociaux de l'Energie
- ◆ Avenir d'enfants – Energie
- ◆ Eastern Townships Resource Center – Université Bishop's
- ◆ Programme d'apprentissage expérientiel par l'intervention communautaire (PAEIC) – Université de Sherbrooke

## **MILIEU UNIVERSITAIRE - INSTANCES REGIONALES**

---

- ◆ École des sciences infirmières – Université de Sherbrooke
- ◆ Université Bishop's

## **SECTION 9. RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX**

---

### **SECTION 1. DISPOSITIONS GÉNÉRALES**

---

#### 1.2 NOM

Le nom de la corporation est : Observatoire estrien du développement des communautés.

#### 1.3 SIÈGE SOCIAL

Le siège social de la corporation est établi à Sherbrooke.

#### 1.4 TERRITOIRE

La région de l'Estrie est le territoire où la corporation exerce ses activités.

#### 1.5 SCEAU

Les administrateurs peuvent déterminer le sceau de la corporation et préciser sa forme et sa teneur.

### **SECTION 2. LES MEMBRES**

---

#### 2.1 CATÉGORIES

##### 2.1.1 Membres réguliers

Communautaires : groupes communautaires, coopératives, entreprises d'économie sociale légalement constitués et autres groupes qui, par leurs activités, contribuent au développement des communautés.

Institutionnels : organisations exerçant leurs activités dans le domaine des services publics, parapublics, municipaux ou en milieu universitaire et qui contribuent au développement des communautés.

Instances régionales : groupes communautaires, coopératives, entreprises d'économie sociale, organisations légalement constitués et autres groupes exerçant un mandat régional contribuant au développement des communautés.

### 2.1.2 Membres affiliés

Toute institution contribuant au développement des communautés et qui ne peut devenir membre régulier, mais qui désire participer aux activités de l'Observatoire. Les membres affiliés ont droit de parole, mais ils n'ont pas droit de vote aux assemblées. Ils peuvent apporter leur contribution aux comités de travail. Les membres affiliés n'ont pas à payer de cotisation.

## 2.2 CONDITIONS D'ADMISSION

Pour être admis comme membre de la corporation, les postulants doivent :

- a) partager les objectifs de la corporation ;
- b) s'engager à respecter les règlements de la corporation ;
- c) être acceptés par le conseil d'administration.

## 2.3 MODALITÉS D'ADMISSION

Toute association ou organisation qui désire devenir membre de la corporation doit présenter une demande au conseil d'administration.

## 2.4 COTISATION

Le conseil d'administration peut, s'il le juge à propos, demander une cotisation dont le montant est déterminé par l'assemblée générale annuelle.

## 2.5 SUSPENSION ET EXPULSION

Le conseil d'administration peut, par résolution adoptée par au moins deux tiers (2/3) des membres présents, suspendre un membre ou expulser un membre qui contrevient ou nuit de façon manifeste aux objectifs et aux intérêts de la corporation. Le membre ainsi concerné peut en appeler de cette décision auprès du conseil d'administration, à l'intérieur d'un délai de 30 jours de calendrier.

## 2.6 DÉMISSION

Un membre peut démissionner en faisant parvenir un avis écrit au secrétaire de la corporation. Sa démission prend effet sur acceptation du conseil d'administration.

## SECTION 3. ASSEMBLEE DES MEMBRES

---

### 3.1 RÔLE ET POUVOIRS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'assemblée générale est souveraine pour les questions suivantes :

- a) objets et orientations de la corporation ;
- b) rapports des membres de l'exécutif ;
- c) rapports financiers et prévisions budgétaires ;
- d) amendements aux présents règlements ;
- e) élection des membres du conseil d'administration ;
- f) choix d'un examinateur ;
- g) délégation au conseil d'administration des pouvoirs nécessaires pour la réalisation des objectifs de la corporation.

### 3.2 L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

L'assemblée générale annuelle des membres de la corporation est fixée par le conseil d'administration et doit se dérouler dans les quatre (4) mois suivant la fin de l'exercice financier. Elle a lieu sur le territoire et à l'endroit désigné par le conseil.

### 3.3 L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SPÉCIALE

Les assemblées générales spéciales de la corporation auront lieu aux dates et endroits déterminés par le conseil d'administration et elles seront convoquées :

- a) sur résolution adoptée par au moins les deux tiers (2/3) des membres du conseil  
ou
- b) sur demande écrite d'au moins dix (10) membres de la corporation.

### 3.4 AVIS DE CONVOCATION

Un avis écrit d'au moins quinze (15) jours ouvrables doit être donné pour toute assemblée générale annuelle et de dix (10) jours ouvrables pour une assemblée générale spéciale. L'avis doit contenir la date, l'heure et le lieu où se tiendra l'assemblée, l'ordre du jour et, dans les cas d'un changement aux statuts et règlements de la corporation, le libellé complet du ou des amendements. Lors de la convocation d'une assemblée générale spéciale, ledit avis mentionnera de façon précise les affaires qui y seront transigées et seules ces dernières pourront être traitées.



### 3.5 QUORUM

La présence de vingt (20) membres habilités à voter constituent le quorum nécessaire pour l'expédition des affaires de la corporation. Dans l'éventualité que le quorum n'est pas obtenu pour la tenue de deux (2) assemblées consécutives, le quorum nécessaire sera constitué des membres présents pour les fins de l'assemblée lors d'une troisième tentative.

### 3.6. VOTE

Chaque membre a droit à un (1) vote.

Lors des assemblées, on procède au vote à main levée. Cependant, si le tiers (1/3) des membres présents en font la demande, l'assemblée doit tenir un scrutin secret.

Les votes par procuration ne sont pas valides.

## **SECTION 4. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

---

### 4.1 RÔLE ET POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration est investi du pouvoir d'administrer la corporation :

- a) il délibère et statue sur tout ce qui a trait aux intérêts de la corporation et de ses membres ;
- b) il exécute les décisions prises aux assemblées générales ;
- c) il gère et administre les biens de la corporation ;
- d) il accepte les nouveaux membres et les démissions, de même qu'il procède aux suspensions et expulsions, si nécessaire ;
- e) il décide de l'engagement du personnel et en détermine les conditions de travail ;
- f) il prépare et convoque les assemblées générales ;
- g) il fait rapport de ses activités lors de l'assemblée générale annuelle ;
- h) il peut former des comités afin de le soutenir dans la réalisation de ses mandats ;
- i) il nomme les membres de l'exécutif et les membres cooptés.

### 4.2. NOMBRE

Les affaires de la corporation sont administrées par un conseil d'administration composé de seize (16) personnes, incluant le coordonnateur ou la coordonnatrice de l'organisme.

4.2.1 Le conseil d'administration est composé paritairement d'hommes et de femmes. En cas d'impossibilité, il devra être composé d'au plus 60 % et d'au moins 40 % d'hommes et de femmes.

4.2.2 La nomination des membres cooptés devra tenir compte du maintien de cet équilibre au conseil d'administration.

#### 4.3 COMPOSITION

Le conseil d'administration est composé de :

- un(e) (1) représentant(e) issu(e) de chacun des six (6) territoires des municipalités régionales de comté (MRC) et un(e) (1) représentant(e) du territoire de la Ville de Sherbrooke ;
- quatre (4) représentant(e)s des instances régionales dont deux (2) en provenance des organismes communautaires, coopératives et entreprises d'économie sociale et deux (2) des institutions ;
- trois (3) membres cooptés, choisis par le conseil d'administration ;
- un(e) (1) représentant(e) du milieu universitaire ;
- le coordonnateur ou la coordonnatrice de la corporation siège d'office sans droit de vote.

#### 4.4 DURÉE DES MANDATS

Les administrateurs et administratrices nommé(e)s ou élu(e)s par l'assemblée générale annuelle sont mandaté(e)s pour une période de deux (2) ans. Toutefois, afin d'assurer la continuité dans la gestion de la corporation, lors de l'assemblée qui adoptera les présents règlements généraux, seront nommés et élus pour un mandat de deux (2) ans, quatre (4) membres issus des territoires des municipalités régionales de comté (MRC) et trois (3) membres issus des instances régionales. Les autres postes seront attribués pour un mandat d'un (1) an. Pour les membres cooptés, le mandat est d'une durée d'une année.

#### 4.5 ÉLECTION

Les membres du conseil d'administration sont élus au cours de l'assemblée générale annuelle. Lors de l'élection, les membres de chacune des catégories se regroupent entre eux et élisent leurs représentants, selon le modèle de collèges électoraux.

4.5.1 En vertu des modalités établies à l'article 4.2.1, lors de la nomination de leur représentant(e), chaque collège électoral devra avoir une préoccupation particulière pour

la représentation paritaire en proposant, notamment, des candidatures qui équilibrent le ratio hommes/femmes.

#### 4.6 RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au moins quatre (4) réunions du conseil d'administration doivent être tenues chaque année.

#### 4.7 QUORUM

Le quorum sera composé de la moitié des postes comblés plus un.

#### 4.8 AVIS DE CONVOCATION

À la demande d'au moins deux (2) membres de l'exécutif ayant droit de vote ou sur demande écrite de la majorité des membres du conseil d'administration, le secrétaire peut convoquer par écrit, téléphone ou de vive voix les rencontres du conseil d'administration, et ce avec un délai minimum de cinq (5) jours ouvrables.

#### 4.9 OBLIGATION DES ADMINISTRATEURS

Un administrateur doit participer à toutes les réunions du conseil d'administration. Advenant une absence, il doit motiver celle-ci auprès du secrétaire ou du président avant la rencontre. Dans l'éventualité où un administrateur s'est absenté à plus de trois (3) rencontres consécutives, et ce sans motif, il pourrait être exclu du conseil d'administration par résolution adoptée par les deux tiers (2/3) des membres présents.

#### 4.10 VOTE

Toutes les questions soumises seront décidées à la majorité des voix, chaque membre du conseil d'administration, y compris le président, ayant droit à un seul vote.

#### 4.11 RÉMUNÉRATION

Les membres du conseil d'administration ne seront pas rémunérés pour leurs services comme administrateurs.

#### 4.12 VACANCE

Dans le cas d'une vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs peuvent y pourvoir en nommant un autre membre, préférablement dans la catégorie concernée.

## SECTION 5. LE COMITE EXECUTIF

---

### 5.1 RÔLE ET POUVOIRS DU COMITÉ EXÉCUTIF

Le comité exécutif a l'autorité et exerce tous les pouvoirs qui lui sont conférés par le conseil d'administration :

- a) il coordonne les activités de la corporation ;
- b) il exécute les décisions du conseil d'administration ;
- c) il voit à la préparation du contenu des rencontres du conseil d'administration, ordres du jour, projets de résolution, prévisions budgétaires, séances du conseil d'administration ainsi qu'aux convocations ;
- d) il soumet au conseil d'administration tout projet qu'il croit pertinent ;
- e) il reçoit la correspondance et voit à nommer, au besoin, une ou des personnes pour représenter l'organisme à l'extérieur ;
- f) il consigne les décisions ou recommandations dans des procès-verbaux à être déposés à la réunion suivante du conseil d'administration ;
- g) il dispose d'un pouvoir de dépenser jusqu'à concurrence de 500 \$ par décision.

### 5.2 COMPOSITION

Le comité exécutif est composé des membres suivants : le président, le vice-président, le secrétaire, le trésorier et le coordonnateur. Les administrateurs nomment les membres du comité exécutif de la corporation lors de la première rencontre du conseil d'administration suivant l'assemblée générale annuelle.

### 5.3 FONCTIONS

Président : Le président préside toutes les assemblées du conseil d'administration et des membres. Il voit à l'exécution des décisions du conseil d'administration et signe tous les documents requérant sa signature. Il remplit toutes les autres fonctions prévues par les présents règlements et exerce tous les pouvoirs que lui confère le conseil d'administration.

Vice-président : Le vice-président remplace le président lorsque celui-ci est dans l'impossibilité d'agir. Il remplit toutes les autres fonctions qui lui sont attribuées par les présents règlements ou par le conseil d'administration.

Secrétaire : Le secrétaire envoie tous les avis de convocation lorsqu'il est requis de le faire. Il assiste à toutes les assemblées et en rédige

les procès-verbaux. Il a la garde de tous les documents, registres, archives, etc. de la corporation. Il délivre et certifie les extraits de procès-verbaux.

Trésorier : Le trésorier a la charge et la garde des fonds et valeurs de la corporation. Il doit soumettre à l'assemblée générale annuelle un bilan financier ainsi qu'un état des revenus et dépenses de la corporation. Il signe tous les documents requérant sa signature. Il remplit toutes les autres fonctions qui lui sont attribuées par les présents règlements ou par le conseil d'administration.

Coordonnateur : Le coordonnateur participe aux rencontres du comité exécutif. Il a pour rôle de transmettre les décisions du comité exécutif et du conseil d'administration aux autres employés de la corporation. Il assure la coordination des différents comités de travail.

#### 5.4 RENCONTRES DU COMITÉ EXÉCUTIF

Le comité se rencontre aussi souvent qu'il le juge nécessaire, dont un minimum de cinq (5) rencontres annuellement.

#### 5.5. QUORUM

La présence de trois (3) membres du comité exécutif constitue le quorum.

#### 5.6 AVIS DE CONVOCATION

À la demande d'un membre du comité exécutif, le secrétaire peut convoquer les rencontres par téléphone ou de vive voix, et ce, au moins une (1) journée à l'avance.

#### 5.7 VOTE

Chaque membre du comité exécutif a droit de vote, sauf le coordonnateur.

#### 5.8 RÉMUNÉRATION

Aucun membre du comité exécutif de la corporation ne sera rémunéré à ce titre.

#### 5.9 DÉLÉGATION DES POUVOIRS

En cas d'absence ou d'incapacité de tout membre du comité exécutif de la corporation ou pour toute autre raison jugée suffisante par le conseil d'administration, ce dernier pourra déléguer les pouvoirs de tel membre du comité exécutif à tout autre membre du comité exécutif ou à tout membre du conseil d'administration.

## 5.10 VACANCE

Si les fonctions de l'un des membres du comité exécutif de la corporation deviennent vacantes, par suite du décès, de la résignation ou de toute autre cause, le conseil d'administration, par résolution, pourra élire ou nommer une autre personne qualifiée pour remplir cette vacance, et ce membre du comité exécutif restera en fonction pour la durée non écoulée du terme d'office du membre du comité exécutif ainsi remplacé.

## SECTION 6. LE COORDONNATEUR

---

### 6.1 RÔLE ET POUVOIRS

Sous la surveillance immédiate du conseil d'administration, il coordonne, dirige et contrôle les affaires de la corporation :

- a) il a la responsabilité des biens de la corporation ;
- b) il participe aux rencontres du conseil d'administration et du comité exécutif et assure un rôle conseil auprès de ces instances ;
- c) il supervise les employés et propose au conseil d'administration les nominations, suspensions et révocation d'employés ;
- d) au cours des trois (3) mois qui suivent chaque exercice, il a, avec le trésorier, la responsabilité immédiate de la préparation du rapport financier et des prévisions budgétaires ;
- e) il assure la liaison avec :
  - les employés ;
  - le comité exécutif
  - le conseil d'administration
  - les autres comités mis sur pied par le conseil d'administration
  - les organismes et la population ;
- f) il voit au fonctionnement et à l'actualisation des services aux membres ;
- g) il doit se conformer aux instructions du conseil d'administration et du comité exécutif et leur fournir tous les renseignements que ceux-ci peuvent exiger ;
- h) il a tous les devoirs et pouvoirs conférés par le conseil d'administration.

## SECTION 7. DISPOSITIONS PARTICULIERES

---

### 7.1 ANNÉE FINANCIÈRE

L'exercice financier de la corporation se termine le 31 mars de chaque année.

### 7.2 VÉRIFICATION

L'examen des livres de la corporation est faite à chaque année par un examinateur choisi par l'assemblée générale lorsque requis.

### 7.3 CONTRATS

Les contrats et autres documents requérant la signature d'un ou des membres du comité exécutif de la corporation sont approuvés par le conseil d'administration. Celui-ci peut nommer un ou des membres du comité exécutif pour signer au nom de la corporation.

### 7.4 USAGE DU NOM

Aucun membre ou comité au sein de la corporation n'a le droit de se servir du nom de la corporation, à moins d'en avoir obtenu au préalable l'autorisation du conseil d'administration.

### 7.5 AFFILIATION

La corporation peut s'affilier à toute association, fédération ou autre organisme qu'elle juge propos pour l'avancement de ses membres.

### 7.6 CONFLITS D'INTÉRÊTS

Aux assemblées, tout membre ou administrateur doit éviter les situations où il pourrait se trouver en conflit d'intérêts, soit personnellement ou en tant que représentant d'un groupe. Dans les situations où il y a possibilité de conflit d'intérêts, la personne doit divulguer son intérêt et s'abstenir de son droit de vote.

### 7.7 MODIFICATION DES RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

Les présents règlements peuvent être amendés à une assemblée générale spéciale convoquée à cette fin ou à une assemblée générale annuelle. Tout amendement proposé doit recueillir les deux tiers (2/3) des voix exprimées pour être ratifié.

## SECTION 10. ACRONYMES UTILES

---

ARUC	Alliances de recherche universités-communautés
ASSS	Agence de la santé et des services sociaux
CAB	Centre d'action bénévole
CAP	Comité d'avancement des pratiques
CAU	Centre affilié universitaire
CDC	Corporation du développement communautaire
CDEC	Corporation de développement économique communautaire de Sherbrooke
CEDEC	Community economic development and employability committee
CLD	Centre local de développement
CRCOC	Chaire de recherche du Canada en organisation communautaire
CRÉ	Conférence régionale des élus
CRISES	Centre de recherche sur les innovations sociales
CSSS	Centre de santé et de services sociaux
CSSS-IUGS	Centre de santé et de services sociaux – Institut universitaire de gériatrie de Sherbrooke
CVQN	Comité Vie de quartier Nord
DC	Développement des communautés
DS	Développement social
DSPE	Direction de la santé publique et de l'évaluation de l'Estrie
FDR	Fonds de développement régional
INSPQ	Institut national de santé publique du Québec
IRSC	Institut de recherche en santé du Canada
MAMROT	Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire



MDEIE	Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation
MESS	Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
MRC	Municipalité régionale de comté
MSSS	Ministère de la Santé et des Services sociaux
OC	Organisateur communautaire
OEDC	Observatoire estrien du développement des communautés
PAEIC	Programme d'apprentissage expérientiel par l'intervention communautaire
PAGSIS	Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale
ROC-Estrie	Regroupement des organismes communautaires de l'Estrie
RQDS	Réseau québécois de développement social
RQIAC	Regroupement québécois des intervenants et intervenantes en action communautaire
RQRI	Réseau québécois de revitalisation intégrée
RQVVS	Réseau québécois des villes et villages en santé
SADC	Société d'aide au développement des collectivités
TB	Tableau de bord des communautés de l'Estrie
TCJS	Table de concertation jeunesse de Sherbrooke